

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides identique

N° AMM : FR-2026-0014

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides identique **TRANSFLUTHRIN BPF**,*

de la société *Henkel Global Supply Chain B.V.*

enregistrée sous le numéro *BC-AM106451-54*

Vu le règlement d'exécution (UE) 2025/975 de la Commission du 16 mai 2025 concernant la famille de produits de référence TRANSFLUTHRIN EMANATORS UA BPF (AMM n° EU- 0033413-0000),

Considérant que la composition de la famille de produits TRANSFLUTHRIN BPF est identique à celle de la famille de produits de référence susmentionnée,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides identique désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 31 mai 2035.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 16/02/2026

Pour le directeur général par intérim et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	TRANSFLUTHRIN BPF
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
------------------	--

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	HENKEL GLOBAL SUPPLY CHAIN B.V.
	Adresse	EDGE STADIUM FRED. ROESKESTRAAT 100 1076 ED AMSTERDAM PAYS-BAS
Numéro de demande	BC-AM106451-54	
Type de demande	Autorisation nationale d'une famille de produits identique (NA-BBS)	
Numéro d'autorisation	FR-2026-0014	
Date d'autorisation	Se reporter à la date de signature de la présente décision	
Date d'expiration de l'autorisation	31/05/2035	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	GODREJ HOUSEHOLD PRODUCTS LTD.
Adresse du fabricant	PIROJSHANAGAR, EASTERN EXPRESS HIGHWAY 400079 MUMBAI INDE
Emplacement des sites de fabrication	131/1-4, CUDDALORE ROAD, KATTUKUPPAM, MANAPET (PO) 607402 PONDICHERRY INDE

Nom du fabricant	ZOBELE HOLDING S.P.A.
Adresse du fabricant	VIA FERSINA 4 38100 TRENTO ITALIE
Emplacement des sites de fabrication	VIA FERSINA 4 38100 TRENTO ITALIE

Nom du fabricant	CONSULTORIA TÉCNICA E REPRESENTAÇÕES, LDA.
Adresse du fabricant	LOTEAMENTO INDUSTRIAL DA MURTEIRA LOTES 23/24 2135-301 SAMORA CORREIA PORTUGAL
Emplacement des sites de fabrication	LOTEAMENTO INDUSTRIAL DA MURTEIRA LOTES 23/24 2135-301 SAMORA CORREIA PORTUGAL

Nom du fabricant	SCHMID DRUCK + MEDIEN GMBH & CO.KG
Adresse du fabricant	GEWERBEPARK 5 86687 KAISHEIM ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	GEWERBEPARK 5 86687 KAISHEIM ALLEMAGNE

Nom du fabricant	AJU CO, LTD.
Adresse du fabricant	8-4 GWANGWOL-GIL, OKGU-EUP 539-9 GUNSAN CITY, JEONBUK CORÉE
Emplacement des sites de fabrication	8-4 GWANGWOL-GIL, OKGU-EUP 539-9 GUNSAN CITY, JEONBUK CORÉE

Nom du fabricant	LABORATORIO CHIMICO FARMACEUTICO SANMARINESE
Adresse du fabricant	STRADA DEL MARANO 95 47896 FAETANO SAINT-MARIN
Emplacement des sites de fabrication	STRADA DEL MARANO 95 47896 FAETANO SAINT-MARIN

Nom du fabricant	IGO
Adresse du fabricant	VIA PALAZZO 46 24061 ALBANO S. ALESSANDRO (BERGAMO) ITALIE
Emplacement des sites de fabrication	VIA PALAZZO 46 24061 ALBANO S. ALESSANDRO (BERGAMO) ITALIE

Nom du fabricant	HENKEL HOMECARE KOREA
Adresse du fabricant	3 GATBACHI-RO, DANWON-GU 425-100 ANSAN CITY, GYEONGGI-DO CORÉE
Emplacement des sites de fabrication	3 GATBACHI-RO, DANWON-GU 425-100 ANSAN CITY, GYEONGGI-DO CORÉE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	BAYER SAS
Adresse du fabricant	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR CS 90106 69266 LYON
Emplacement des sites de fabrication	PLOT # 306/3, PHASE II, GIDC 396 195 VAPI INDE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	-	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,95 - 0,95 % (p/p)
Tétrahydromycé-nol	2,6-diméthyl-octane-2-ol	Formulant	18479-57-7	242-361-9	0 - 10,3 % (p/p)
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Formulant	58430-94-7	261-245-9	0 - 1,45 % (p/p)
Acétate de linalyle	Acétate de 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-yle	Formulant	115-95-7	204-116-4	0 - 4,32 % (p/p)
linalool	3,7-diméthyl-octa-1,6-dien-3-ol	Formulant	78-70-6	201-134-4	0 - 1,09 % (p/p)
Glycolate d'allyle et d'amyle	2-(3-méthylbutoxy) acétate de prop-2-ényle	Formulant	67634-00-8	266-803-5	0 - 1,05 % (p/p)
Bêta Caryophyllène	(1R,4E,9S)-4,11,11-triméthyl-8-méthylidènebicyclo[7.2.0]undéc-4-ène	Formulant	87-44-5	201-746-1	0 - 1,02 % (p/p)
dihydromycénol	-	Formulant	18479-58-8	242-362-4	0 - 2,97 % (p/p)
Myristate d'isopropyle	Tétradécanoate de 1-méthyléthyle	Formulant	110-27-0	203-751-4	25 - 85 % (p/p)
acétate de terpényle	acétate de (4-méthyl-1-propan-2-yl-1-cyclohex-2-ényle)	Formulant	8007-35-0	232-357-5	0 - 5 % (p/p)
Salicylate de pentyle	2-hydroxybenzoate de pentyle	Formulant	2050-08-0	218-080-2	0 - 2,51 % (p/p)
Éther méthylique de cédryle	[3R-(3 α ,3 β ,6 α ,7- β ,8 α)]-octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Formulant	67874-81-1	267-510-5	0 - 0,65 % (p/p)
Camphène	2,2-diméthyl-3-méthylidènebicyclo[2.2.1]heptane	Formulant	79-92-5	201-234-8	0 - 0,34 % (p/p)

2.2. Type de formulation

LV : Vaporisateur pour liquide
VP : Produit diffuseur de vapeur

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Méta-RCP : Évaporation passive
-----------------------	--------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	1-1
-----------------	-----

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
----------------------------	--

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine		Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,95 - 0,95 % (p/p)
Tétrahydromyrcé-nol	2,6-diméthyl-octane-2-ol	Formulant	18479-57-7	242-361-9	10,3 - 10,3 % (p/p)
Acétate de linalyle	Acétate de 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-yle	Formulant	115-95-7	204-116-4	4,32 - 4,32 % (p/p)
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Formulant	58430-94-7	261-245-9	1,45 - 1,45 % (p/p)
linalool	3,7-diméthyl-octa-1,6-dien-3-ol	Formulant	78-70-6	201-134-4	1,09 - 1,09 % (p/p)
Glycolate d'allyle et d'amyle	2-(3-méthylbutoxy) acétate de prop-2-ényle	Formulant	67634-00-8	266-803-5	1,05 - 1,05 % (p/p)
Bêta Caryophyllène	(1R,4E,9S)-4,11,11-triméthyl-8-méthylidènebicyclo[7.2.0]undec-4-ène	Formulant	87-44-5	201-746-1	1,02 - 1,02 % (p/p)
dihydromyrcénol		Formulant	18479-58-8	242-362-4	2,97 - 2,97 % (p/p)
Myristate d'isopropyle	Tétradécanoate de 1-méthyléthyle	Formulant	110-27-0	203-751-4	25 - 25 % (p/p)
acétate de terpényle	acétate de (4-méthyl-1-propan-2-yl-1-cyclohex-2-ényle)	Formulant	8007-35-0	232-357-5	5 - 5 % (p/p)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Salicylate de pentyle	2-hydroxybenzoate de pentyle	Formulant	2050-08-0	218-080-2	2,51 - 2,51 % (p/p)
Éther méthylique de cédryle	[3R-(3 α ,3 α β ,6 α ,7- β ,8 α)]-octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Formulant	67874-81-1	267-510-5	0,65 - 0,65 % (p/p)
Camphène	2,2-diméthyl-3-méthylidènebicyclo[2.2.1]heptane	Formulant	79-92-5	201-234-8	0,34 - 0,34 % (p/p)

2.2. Type de formulation

VP : Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	
Mentions de danger	
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ... (conformément à la réglementation en vigueur). P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Anti-mites pour armoires (évaporation passive)

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mite des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Stade : larves et adultes
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Insecticide prêt à l'emploi- protège les vêtements rangés dans une armoire ou un tiroir contre les mites
Méthode(s) d'application	Évaporation passive du contenu du tampon (support en cellulose dans le cintre) Retirer le produit de l'emballage flowpack et le suspendre dans l'armoire où sont rangés les vêtements. Pour une meilleure efficacité, une certaine circulation de l'air autour du produit doit être possible. Une fois activé, le produit dure 3 mois. Diffusion 24 heures par jour, 365 jours par an. Période d'attente : non nécessaire.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 1 unité suffit à protéger une petite armoire (1 m ³) produit prêt à l'emploi Efficace contre les adultes (3 mois) et les larves (2 mois)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnels)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	2,696 g de liquide sur un tampon de cellulose de 44 mm x 64 mm x 3 mm dans une cage (1 unité). (2, 3, 4, 6, 8 cages par emballage flowpack, avec boîte en carton externe en option). Support : tampon de cellulose, dimensions : 44 mm x 64 mm x 3 mm Emballage premier : cage à cartouche/cintre en polypropylène (PP), fermée par un clip, dimensions : largeur = 50-60 mm, longueur = 90-120 mm, épaisseur = 10-15 mm Emballage secondaire : emballage flowpack en polypropylène à orientation biaxiale (BOPP), polyéthylène (PE), éthylène alcool vinylique (EVOH) et PE, fermé par soudage à chaud, exemples de plages de dimensions (non limitées à celles-ci) : paquet de 2 unités : 120 x 150 x 15 mm ; paquet de 6 unités : 201 x 110 x 20 mm Boîte : papier, carton, selon le nombre d'unités.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir les consignes d'utilisation générales

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir les consignes d'utilisation générales

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir les consignes d'utilisation générales

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir les consignes d'utilisation générales

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Voir les consignes d'utilisation générales

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux consignes d'utilisation.

Consignes d'utilisation :

- Sortir le produit de son emballage et le placer dans les placards avec des vêtements ou d'autres textiles à protéger. Ne pas couvrir le produit. Les produits peuvent être utilisés en continu tout au long de l'année. Après la durée de vie du produit (3 mois), le jeter et le remplacer par un nouveau pour prolonger la protection.

Temps nécessaire pour obtenir l'effet biocide :

- 48 heures contre les adultes et pour obtenir une réduction de la ponte
- 1 semaine contre les larves
- Utiliser 1 unité par armoire de 1 m³
- Ce produit contient transfluthrine qui est dangereux pour les abeilles

5.2. Mesures de gestion de risque

- Tenir hors de portée des enfants.
- Usage réservé aux adultes.
- Utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux, en particulier les chats.
- Ne pas utiliser sur des chats, sur des paniers pour chats ou sur des objets destinés à être utilisés par des chats.
- Tenir les chats à l'écart des surfaces traitées. Ce produit biocide contient de la transfluthrine, qui peut provoquer des réactions indésirables graves chez les chats.
- La transfluthrine peut être dangereuse pour les chats. En cas d'exposition, consulter immédiatement un vétérinaire et lui montrer l'emballage.
- Se laver les mains après avoir mis le produit en place.
- Ne pas utiliser directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ni sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, de l'eau potable, des boissons ou du bétail/des animaux domestiques.
- Ne pas utiliser dans les cuisines ou dans les pièces dans lesquelles des aliments sont stockés.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

Consignes de premiers secours :

- EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Mesures d'urgence de protection de l'environnement : le produit ne doit pas pénétrer dans le réseau d'assainissement ni entrer en contact avec les eaux de surface ou les eaux souterraines.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales. Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éviter le rejet dans l'environnement.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux domestiques non ciblés.
- Durée de conservation : 3 ans

6. Autre(s) information(s)

- Support : tampon de cellulose, dimensions : 44 mm x 64 mm x 3 mm

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom(s) commercial(aux)	ANTI MITES LAVANDE				
Numéro d'autorisation	FR-2026-0014-1-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	-	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,95 % (p/p)
Tétrahydromycé-nol	2,6-diméthyl-octane-2-ol	Formulant	18479-57-7	242-361-9	10,3 % (p/p)
Acétate de linalyle	Acétate de 3,7-diméthyl-1,6-oc-tadién-3-yle	Formulant	115-95-7	204-116-4	4,32 % (p/p)
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Formulant	58430-94-7	261-245-9	1,45 % (p/p)
linalool	3,7-diméthyl-oc-ta-1,6-dien-3-ol	Formulant	78-70-6	201-134-4	1,09 % (p/p)
Glycolate d'allyle et d'amyle	2-(3-méthylbutoxy) acétate de prop-2-ényle	Formulant	67634-00-8	266-803-5	1,05 % (p/p)
Bêta Caryophyllène	(1R,4E,9S)-4,11,11-tri-méthyl-8-méthylidènebicyclo[7.2.0]undec-4-ene	Formulant	87-44-5	201-746-1	1,02 % (p/p)
dihydromycénol	-	Formulant	18479-58-8	242-362-4	2,97 % (p/p)
Myristate d'isopropyle	Tétradécanoate de 1-méthyléthyle	Formulant	110-27-0	203-751-4	25 % (p/p)
acétate de terpényle	acétate de (4-méthyl-1-propan-2-yl-1-cyclohex-2-ényl)	Formulant	8007-35-0	232-357-5	5 % (p/p)
Salicylate de pentyle	2-hydroxybenzoate de pentyle	Formulant	2050-08-0	218-080-2	2,51 % (p/p)
Éther méthylique de cédryle	[3R-(3 α ,3 α β ,6 α ,7- β ,8 α)]-octahydro-6-méthoxy-3,6,8,8-té-traméthyl-1H-3 α ,7-méthanoa-zulène	Formulant	67874-81-1	267-510-5	0,65 % (p/p)
Camphène	2,2-diméthyl-3-méthylidènebicyclo[2.2.1]heptane	Formulant	79-92-5	201-234-8	0,34 % (p/p)

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	Méta-RCP : Appareils électriques
-----------------------	----------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	1-2
-----------------	-----

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
----------------------------	--

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine		Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,95 - 0,95 % (p/p)
Myristate d'isopropyle	Tétradécanoate de 1-méthyléthyle	Formulant	110-27-0	203-751-4	85 - 85 % (p/p)

2.2. Type de formulation

LV : Vaporisateur pour liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	
Mentions de danger	
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le récipient par le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux réglementations en vigueur.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Anti-moustiques (évaporation électrique)

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques (<i>Culicidae</i>) Stade : adultes
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Insecticide prêt à l'emploi - utilisation en intérieur contre les moustiques.
Méthode(s) d'application	Évaporation électrique du liquide dans le diffuseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 0,63 mg de transfluthrine/heure pendant 24 heures/jour Produit prêt à l'emploi 1 unité suffit pour traiter une pièce de 30 m ³ pendant 300 heures (flacon de 20 g), 360 heures (flacon de 24 g) ou 480 heures (flacon de 32 g). Nombre et fréquence des applications : 24 heures par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnels)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Emballage premier : flacon en plastique polyéthylène téréphtalate (PET) de 20 g (23,43 ml), 24 g (28,10 ml) ou 32 g (35 ml) avec bouchon à vis en polypropylène (PP) Emballage secondaire : boîte en carton contenant 1, 2, 3 flacons individuels

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Consignes d'utilisation :

- Sortir le produit de la boîte en carton, enlever le bouchon et le placer dans l'appareil électrique à brancher. Placer le diffuseur électrique dans une prise à l'intérieur de la pièce dans laquelle la protection est nécessaire. Ne pas couvrir le produit. Contre les moustiques, le mode normal est suffisant. Remplacer le produit lorsque tout le liquide a été utilisé. Cela correspond à la fin de la durée de vie. Lorsque le flacon est vide (fin de la durée de vie), le jeter et le remplacer par un nouveau pour prolonger la protection.

Temps nécessaire pour obtenir l'effet biocide :

- Moustiques : 1 heure
- Utiliser 1 unité par pièce de 30 m³

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir les consignes d'utilisation générales

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir les consignes d'utilisation générales

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir les consignes d'utilisation générales

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Voir les consignes d'utilisation générales

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Anti-moustiques et anti-mouches (évaporation électrique)

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques (<i>Culicidae</i>) Mouche domestique (<i>Muscidae</i>) Stade : adultes
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Insecticide prêt à l'emploi - utilisation en intérieur contre les mouches et les moustiques.
Méthode(s) d'application	Évaporation électrique du liquide dans le diffuseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 1,25 mg de transfluthrine/heure en mode max, pendant 15-24 heures/jour Produit prêt à l'emploi 1 unité suffit pour traiter une pièce de 30 m ³ pendant 150 heures (flacon de 20 g), 180 heures (flacon de 24 g) ou 240 heures (flacon de 32 g). Nombre et fréquence des applications : 15 heures par jour en mode max ou 12 heures par jour en mode max + 12 heures par jour en mode normal
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnels)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Emballage premier : flacon en plastique PET de 20 g (23,43 ml), 24 g (28,10 ml) ou 32 g (35 ml) avec bouchon à vis en PP Emballage secondaire : boîte en carton contenant 1, 2, 3 flacons individuels

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Consignes d'utilisation :

- Sortir le produit de la boîte en carton, enlever le bouchon et le placer dans l'appareil électrique à brancher. Placer le diffuseur électrique dans une prise à l'intérieur de la pièce dans laquelle la protection est nécessaire.

L'unité de recharge doit être utilisée dans un appareil électrique Henkel doté de deux modes de fonctionnement (normal et max/booster) et d'une minuterie. Réglez l'interrupteur sur le mode max (booster) pour obtenir une protection contre les moustiques et les mouches (voir les instructions supplémentaires sur l'appareil). Selon le modèle de l'appareil, il fonctionnera en mode max pendant 15 heures, puis s'arrêtera pendant 9 heures, ou bien il fonctionnera pendant 12 heures en mode max (plus 12 heures supplémentaires de protection automatique contre les moustiques en mode normal). Dans les deux cas, ces cycles quotidiens se répètent automatiquement jusqu'à ce que l'utilisateur change l'interrupteur ou débranche l'appareil. Ne pas couvrir le produit. Remplacer le produit lorsque tout le liquide a été utilisé. Cela correspond à la fin de la durée de vie. Lorsque le flacon est vide (fin de la durée de vie), le jeter et le remplacer par un nouveau pour prolonger la protection.

Temps nécessaire pour obtenir l'effet biocide :

- Moustiques et mouches 4 heures
- Utiliser 1 unité par pièce de 30 m³

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir les consignes d'utilisation générales

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir les consignes d'utilisation générales

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir les consignes d'utilisation générales

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Voir les consignes d'utilisation générales

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux consignes d'utilisation.
- Retirer le bouchon et insérer le flacon dans l'appareil, puis branchez-le à l'endroit dans lequel la protection est nécessaire.
- Ce produit contient transfluthrine qui est dangereux pour les abeilles.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Placer le vaporisateur hors de portée des enfants.
- Usage réservé aux adultes.
- Tenir les chats à l'écart des surfaces traitées. Ce produit biocide contient de la transfluthrine, qui peut provoquer des réactions indésirables graves chez les chats. En cas de signes d'empoisonnement, consulter immédiatement un vétérinaire et lui montrer l'emballage.
- Ne pas utiliser sur les chats et d'autres animaux, ni sur les paniers pour chats.
- Ne pas appliquer dans les pièces où se trouvent des aquariums et/ou des terrariums.
- Ne pas recouvrir le diffuseur d'un tissu ou d'un autre matériau inflammable.

- Ne pas toucher le diffuseur avec des mains humides ou des objets métalliques.
- Se laver les mains après avoir mis le produit en place.
- Ne pas utiliser directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ni sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, de l'eau potable, des boissons ou du bétail/des animaux domestiques.
- Ne pas utiliser dans les cuisines ou dans les pièces dans lesquelles des aliments sont stockés.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

Consignes de premiers secours :

- EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Mesures d'urgence de protection de l'environnement : le produit ne doit pas pénétrer dans le réseau d'assainissement ni entrer en contact avec les eaux de surface ou les eaux souterraines.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales. Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éviter le rejet dans l'environnement.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux et des animaux domestiques non ciblés.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom(s) commercial(aux)	LIQUIDE ANTI-MOUSTIQUES LIQUIDE ANTI-MOUCHES ET ANTI-MOUSTIQUES				
Numéro d'autorisation	FR-2026-0014-2-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine		Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,95 % (p/p)
Myristate d'isopropyle	Tétradécanoate de 1-méthyléthyle	Formulant	110-27-0	203-751-4	85 % (p/p)